

Jean Guillot

*Un procureur en cour de Forez
à Montbrison
AU XVIII^e siècle*

Village de Forez

1998

Il luy arriva donc ce que j'ay remarqué arriver à beaucoup d'autres, car dès qu'un gentilhomme ou un paysan se sont mis une fois à plaider, ils y prennent un tel goust qu'ils y passent toute leur vie et y mangent tout leur bien...

- Vous me faites ce tort de me croire fils d'un procureur...

- Quand il seroit ainsi (luy répondit Collantine) je ne ferois pas grand tort, car j'estime autant et plus un procureur qu'un gentilhomme... j'en sçais cent raisons et surtout une qui est décisive, pour faire voir l'avantage que l'un a sur l'autre : c'est qu'il n'y a point de gentilhomme tant puissant soit-il, qui ait pû ruiner le plus chétif procureur, et qu'il n'y a point de si chétif procureur qui n'ait ruiné plusieurs gentilhommes.

Furetière, *Le roman bourgeois*, 1666.

Un procureur en cour de Forez

dans la première moitié du XVIII^e siècle

"Maistre Benoist Fougerouse, procureur es cours de Forest, bailliage de Montbrison, sénéchaussées de Roanne et Saint-Etienne, châteltenie, élection et autres justices et juridictions exercées audit Montbrison".

1 - De l'Auvergne au Forez

A la limite de deux provinces

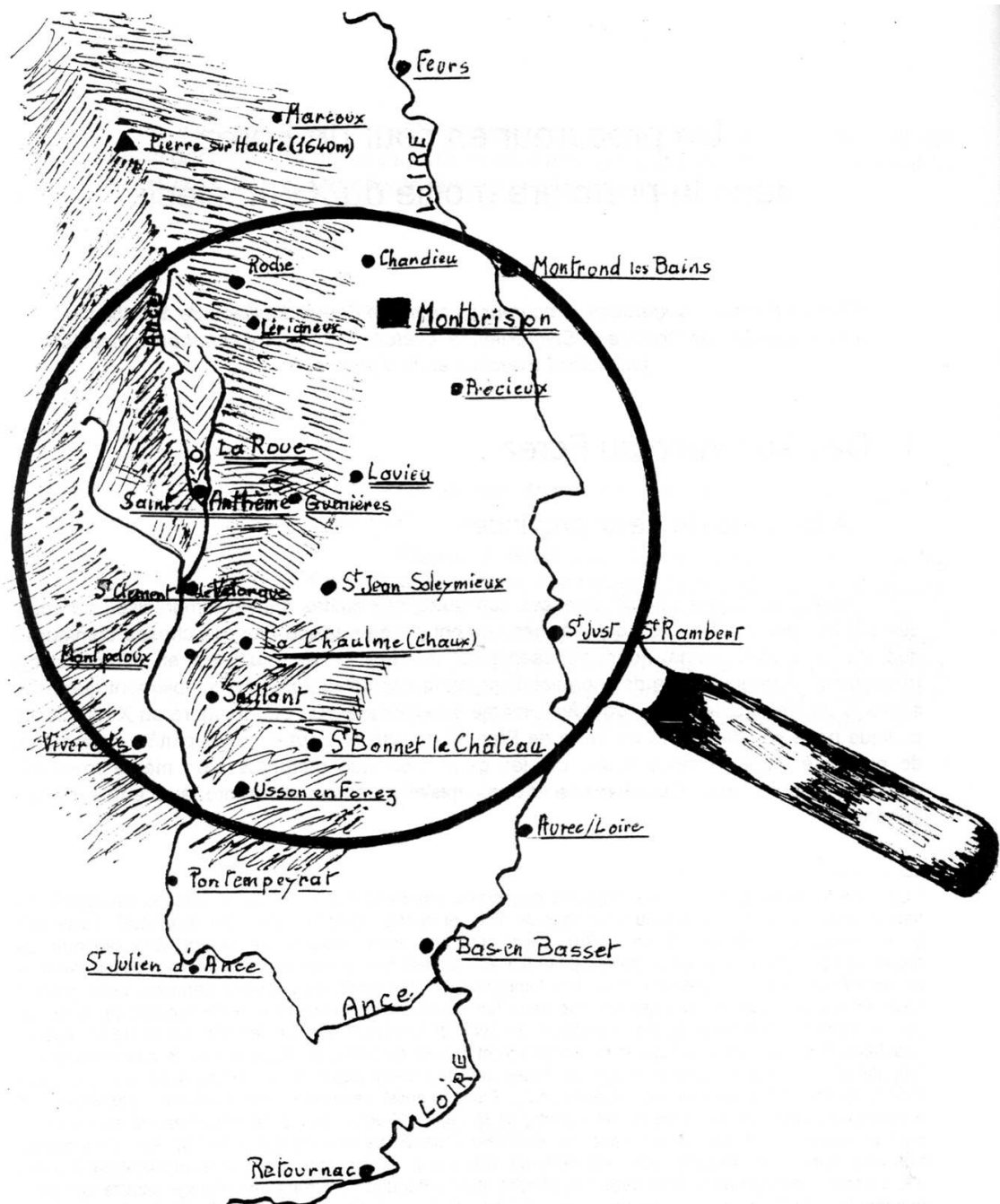
Forez, Auvergne : deux provinces contiguës, aux limites souvent imprécises au cours des siècles, deux provinces dont les marches ont eu en partage plus de choses communes que de diversités. Sans nous appesantir ici sur les tracés multiples et différents qui fréquemment conduisirent à des contestations parfois brutales, retenons simplement que nous avons là un vrai problème de "frontière", même si le terme est un peu exagéré au XVIII^e siècle, puisque nous sommes alors en "terre de France" de part et d'autre, mais plutôt un problème de proximité d'une certaine acuité car les gens, bien que membres d'un même royaume, devaient, malgré cela s'accommoder d'une législation assez différente aux effets parfois gênants¹.

¹ La gêne fut si évidente que les habitants concernés, habitants des hameaux et villages limitrophes du haut Forez, essayèrent à plusieurs reprises de s'élever contre l'arbitraire de cette "frontière". La lecture d'une minute en date du 28 juin 1760, parmi d'autres, nous l'indique clairement. Elle rapporte les *desiderata* de 123 personnes et chefs de famille, établissant procuration pour plaider leur cause. Au-delà de l'intérêt que certains peuvent trouver à l'énumération des noms de plusieurs familles, cette pétition nous indique les raisons qui faisaient que cette limite provinciale résultait essentiellement du choix fait par les fermiers généraux et les intendants de Lyon et Clermont et non des réalités et de la volonté populaire. Elle rapporte aussi quels procédés furent mis en oeuvre à ce sujet lors de la consultation dite "populaire" ("certains auraient obligé quelques-uns des comparants de la signer sans leur avoir fait lecture ni leur en expliquer les dispositions"). Faisant aussi référence aux coutumes anciennes, ils revendiquent pour les terres de la rive gauche de la rivière "Danse" (Ance) le rattachement au Forez ou pour le moins un réexamen du tracé. Ils énumèrent certaines raisons qui justifient leur réclamation, s'élevant contre "le rattachement de certains villages à la province de Forez et d'autres à celle d'Auvergne", "incorporation faite avec peu d'ordre et de précaution", "créant un mélange bizarre des deux provinces surtout en ce qui concerne les juridictions". Ils mettent en avant "les variations des lois de jurisprudence relativement aux contestations journalières qui s'y élèvent", les distances relatives des lieux de juridiction : Lavieu et Montbrison opposés à Issoire et Riom..., la mouvance des résidents, les alliances, les difficultés commerciales soulevées, les privilèges, la levée des impôts, la rigueur du climat, les causes de disettes etc. Suivent les signatures de ceux "qui l'ont su faire" et des témoins : Jean Claude Guillot et Antoine Duby praticiens dudit Montbrison et de Bernard, notaire royal.

D'autres documents font allusion à l'enquête menée en 1759 :

- Lettre du sieur Gaudin de Saint-Bonnet-le-Château "écrite par rapport aux anciennes limites du Forez dans cette montagne et du projet qu'on avait de faire rentrer dans notre province les paroisses de Saillant, de la Chaux (Chaulme), de Saint-Clément et partie de celle d'Usson et de Saint-Anthème le tout en deçà de la rivière "Danse", avec recherche des titres anciens.

- Lettre réponse faite à Gaudin par l'abbé de la Goutte "qui est très au fait de ce qui concerne notre province et a promis de chercher dans les archives de Monsieur le Marquis de Saint-Germain, comte de Rivarol, baron d'Ecotay, seigneur de la Roue, Montpeloux et autres lieux..." L'abbé de la Goutte, érudit



local, fait référence aux titres de 1358 et 1457 attestant l'appartenance de "tout ce qui est à l'orient de lad. rivière comme étant du ressort et province de Forez ou Comté".

- Lettre réponse de Gaudin, enquêteur, dont le mémoire ne fut guère suivi d'effet.

Le 23 octobre 1441, "les habitants de la rive gauche de l'Ance, la Roue, Saint-Anthème, la Chaux, Montpeloux se déclarent contribuables aux tailles avec les habitants du Forez et non avec ceux du duché d'Auvergne". 1448 : acte entre le comte de Forez et Armand de la Roue statuant au sujet des habitants.

Echanges et contrebande

Les divisions administratives sont une chose, les échanges humains en sont une autre. Une ligne arbitraire, une frontière dite "très naturelle", n'empêche jamais la recherche de contacts entre les hommes qui vivent à proximité de celle-ci. D'ailleurs les rivalités elles-mêmes ou les incidents malheureux peuvent tout aussi bien être des facteurs de connaissance et de rapprochement. Tout au long de ce qui, sous l'Ancien Régime, établissait le bornage entre ces deux provinces n'exclut aucunement les mariages, les migrations saisonnières, les échanges, la venue en Forez des "marrares", "peillereaux", peigneurs de chanvre, sabotiers, tisserands... et, pourquoi ne pas le dire, des fraudeurs.

La contrebande ou plutôt une fraude quasi quotidienne, avec ses risques, s'était établie. Elle était permanente au niveau des familles et des amitiés. Quel beau-père, quel gendre, ayant à prix réduit le sel indispensable, disposant de grain ou de lard ou au contraire manquant de tabac - moins taxé, d'un côté que de l'autre – ou de vin, de laine ou d'huile, quels parents pouvaient être et rester sans défaillance aucune, face à la loi ?²

Des Auvergnats en Forez

Pour des raisons diverses, nombre d'Auvergnats, issus des terres proches, se fixèrent en Forez. De conditions fort diverses, ils s'y établirent, parfois pour un temps seulement : nobles, artisans, marchands, "écrivains, maîtres d'école" ou légistes. Ce fut la voie choisie par le père du procureur dont nous allons vous entretenir : Claude Fougrouse, lui-même procureur, et que nous trouvons établi à Montbrison à la fin du XVII^e siècle. Quelles difficultés rencontra-t-il ? Dans quelles conditions réussit-il son intégration au sein d'une classe sociale très jalouse de ses prérogatives ?

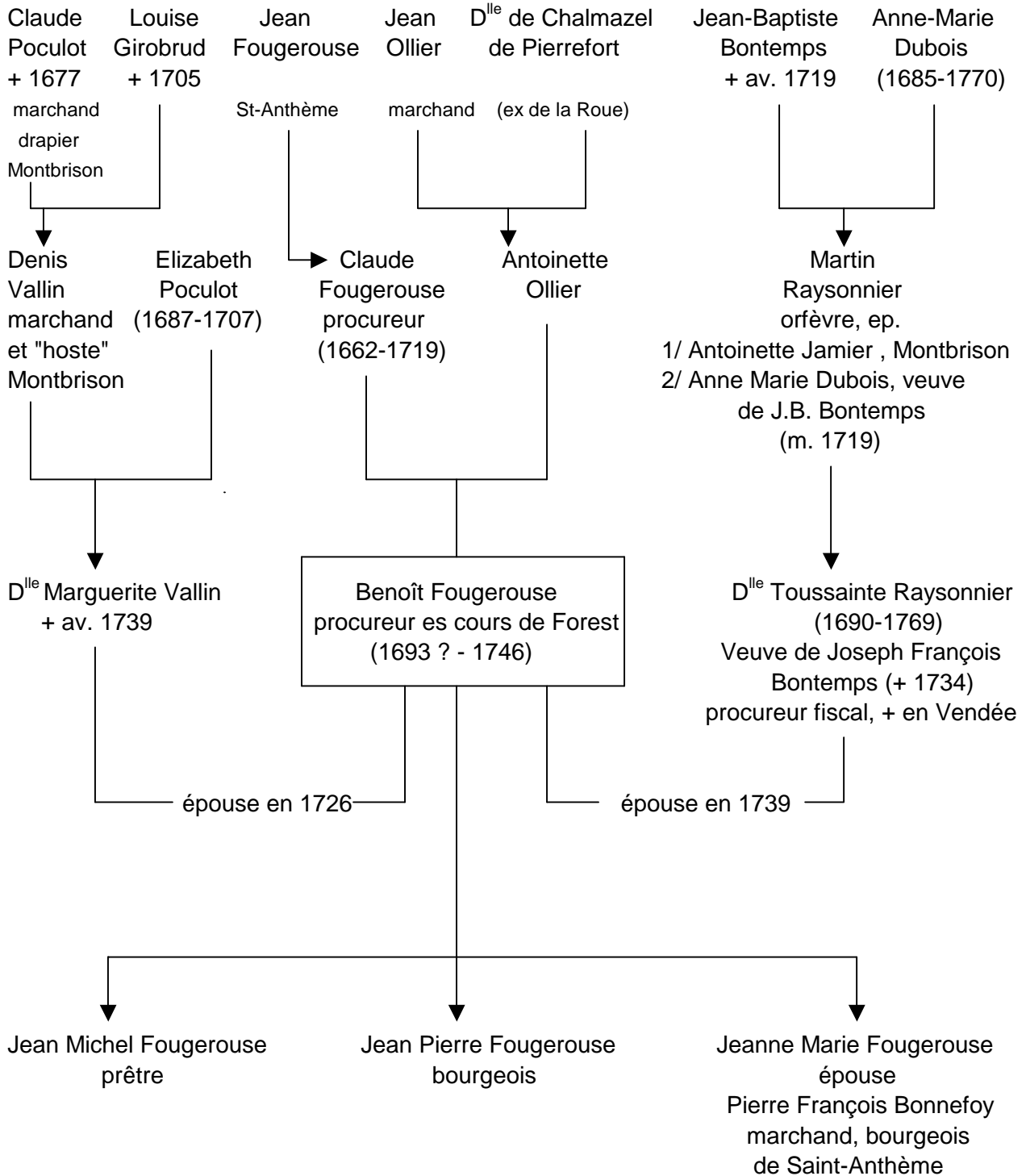
Comment, issu de la petite bourgeoisie montagnarde, faisait-on carrière dans le centre judiciaire important qu'était alors la capitale du Forez ? Ce qui apparemment ne posait guère de problèmes dans l'artisanat, le commerce ou le monde agricole, était-il aussi aisé dans le milieu de la "Basoche", véritable caste où grouillaient huissiers, greffiers, procureurs, avocats, notaires, juges ou présidents...

Des notables

Tous ces notables, dont l'influence et l'aisance allaient grandissant, se hissaient vers un triple but : l'argent, la considération et les avantages que donnaient un éventuel anoblissement ; enfin un rôle politique à jouer dans les affaires de la cité. Pour cela il y fallait de l'intelligence, de la pugnacité, de la clairvoyance et un peu de rouerie peut-être. Des "dynasties" cherchaient à accaparer les charges, passant de l'une à l'autre, du père au fils et, par la fille, au gendre... et dans la foulée entraînant ceux qui leur étaient apparentés. L'aîné, Claude Fougrouse, dut faire face à maintes difficultés pour se tailler une place parmi les gens de son état peu enclins à l'aménité.

² Tel fut certainement le cas de cet habitant d'Essertines-en-Châtelneuf qui, pour un délit de gabelle, fut gravement condamné. En 1733, sa fille avait épousé le fils d'un laboureur du village du Bizet, paroisse de Saint-Anthème, Auvergne.

Tableau généalogique



Aux XVII^e et XVIII^e siècles, à Montbrison, deux ou trois douzaines de familles ont en main les charges essentielles de la vie administrative, judiciaire et religieuse de la cité, alors capitale du Forez. Certains différends, chicanes à l'appui, tels les procès entre notaires *réservés* et notaires *forains* montrent excellemment combien on pratiquait l'esprit corporatif³.

2 - Les stratégies matrimoniales de Maître Benoît Fougerouse

Le mariage du procureur Fougerouse

Acte de mariage, 1726 (registres de la paroisse Sainte-Anne de Montbrison) :

Maître Benoît Fougerouse, procureur es cours de Montbrison, fils de defunt Maître Claude Fougerouse aussi procureur es dite cours et Demoiselle Antoinette Ollier les père et mère époux d'une part, et Demoiselle Marguerite Vallin fille légitime de Denys Vallin marchand de la paroisse de Sainte Anne et de Demoiselle Elizabeth Pocolot ses père et mère, épouse d'autre part, ayant estés proclamés une fois dans les églises des dites parroisses de Saint André et de Sainte Anne, ayant obtenu dispense des deux autres bans en datte du Sixième de ce mois, signé par Monseigneur Lévêque de Sinope et ledit époux ayant receu sa remise de son curé en datte du neuf de ce mois, signé Delpuch curé de Saint André n'ayant découvert aucun empêchement canonique ont estés unis par le sacrement du mariage en face de l'église et ont receu la bénédiction nuptiale par moi soussigné curé de Moing et de Sainte Anne de Montbrison son annexe dans ladite église de Saint Anne, aujourd'huy onzième juin mil sept cens vingt six en présence desdits Sieur Vallin père de lad. épousée de Monsieur Maître Claude Dupuy Conseiller du Roy, de Maître Antoine Bochetal procureur es cours de Forest et de Sieur Pierre Pourrat apothicaire de cette ville (tous ont signé)⁴.

Cette union peut paraître, de prime abord, ne présenter aucun caractère particulier, nous pourrions même dire qu'elle se place dans le droit fil de nombreuses autres que l'on peut relever parmi cette bourgeoisie de robe du XVIII^e siècle, qui formait une part importante et très influente de la population de la modeste cité de Montbrison. Rien que de tout à fait habituel.

³ L'acte le plus ancien relatif à l'activité de Claude Fougerouse est daté de 1682 : contrat de mariage de Jean Clavelloux des Faux d'Essertines du 28 décembre 1663 ; poursuites pour dot non versée : 200 £, 8 bichets de bled seigle, un corps de robe, deux brebis et leurs suivants estimés 28 £ (procureur adverse M^e Bochetal). En 1694, lors d'un procès retentissant, gagné : Faugerand contre May, le procureur des Faugerand est M^e Fougerouse. La notoriété s'affirme.

⁴ Le contrat de mariage avait été établi par M^e Mathieu Poyet notaire royal réservé de Montbrison. La quittance finale portant fin de règlement de la dot consentie par Denys Vallin à sa fille indique un solde de 2 600 £ en particulier, date de ladite quittance le 27 juin 1737. Le contrat avait été établi le 2 juin 1726. Claude Dupuy, Pierre Pourrat avaient des racines auvergnates. Les Bochetal étaient très liés à la famille Fougerouse. Claude Fougerouse était décédé en 1719. Ses obsèques eurent lieu en l'église Saint-André de Montbrison. Denys Vallin exerçait la profession de marchand drapier comme son père, profession à laquelle il avait joint celle d'*hoste*. La famille Pocolot et Claude Pocolot en particulier, père de *Demoiselle Elizabeth* mère de la future était aussi marchand drapier à Montbrison.

Articles et promesses de mariage entre Maître Benoît Fougerouse, procureur en cours de Forest à Montbrison d'une part et Demoiselle Toussainte Raysonnier, veuve de Maître Joseph François Bontemps, procureur fiscal de la baronnie de Couzan d'autre part (sous seing).

A esté convenu des promesses de mariage pour être accompli en fesse de notre mère Sainte Eglise à la première réquisition de l'un de nous... En faveur de ce mariage nous nous sommes constitués tous et un chacun nos bien que nous promettons apporter en notre compagnie pour en user comme gens mariés et par exprès moy Toussainte Raysonnier promet de remettre entre les mains et au pouvoir et puissance dud. Me Fougerouse des papiers, vaisselle d'argent et autres meubles meublans y compris la valleur d'un domaine estant de l'hoyrie dudit Me Bontemps situé en la paroisse de Marcoux le tout pour la somme de 12 000 £ dont Me Fougerouse se trouve chargé dès le jour de la célébration de notre mariage... Enfin led. Fougerouse a donné pour augment à lad. demoiselle Raysonnier au cas qu'il la précède la somme de 6 000 £ et 2 000 £ de bagues et bijoux qui luy demeureront propres...

A Montbrison le 25 janvier 1739.

Raysonnier veuve Bontemps, Raisonnier, Fougerouse,
Raysonnier prêtre prébandier royal, Valin, Coste, Chavassieu, Chavassieu,
Riffaud

Ratification desdittes promesses du 13 février 1739

Lesd. parties ont approuvé et rattifié lesd. articles et promesses... l'acte de célébration de leur mariage passé entre les mains du sieur vicaire de la paroisse de Saint André de cette ville... A Montbrison, maison d'habitation dud. Me Fougerouse, après midy en présence de Me Denys Gouttalier et Claude Buer praticiens de cette ville...

Franchet, notaire royal

Contrôlé à Montbrison le 13 février 1739 reçu 127 £ 4 sols insinué led. jour reçu 60 £ signé Levacher.

Contrat de mariage (extraits)

Joseph François Bontemps procureur fiscal de la baronnie de Couzan commissaire en droits seigneuriaux de Montbrison fils de Jean Baptiste Bontemps bourgeois de Lyon défunt et vivante Anne Marie Dubois... et Demoiselle Toussainte Raysonnier fille de Martin orfèvre et Dame Antoinette Jamier de Montbrison... Dame Dubois donne tous ses biens meubles et immeubles... se réserve 1 500 £ dessus, sera entretenue et nourrie et recevra 250 £ par an... Martin Raysonnier donne 3 500 £, des bagues et bijoux (500 £) un habit et des linges pour 250 £ et autres 3 000 £ (en trois versements égaux)... J. F. Bontemps se constitue 1750 £ bagues et bijoux pour 300 £.

Bernard, notaire royal

On a déjà vu un procureur, prendre pour épouse l'héritière d'un marchand aisé de la dite ville, en présence de témoins marquants. Une position particulière, souvent enviée, d'officier de justice à laquelle on associe ce qu'un commerce prospère peut laisser espérer d'argent : voilà constitué un ensemble fiable et prometteur avec quelques chances de succès social et professionnel.

Dans la conquête de la notabilité sociale et dans la volonté d'accéder à la noblesse dite "de robe", il y avait une première étape nécessaire où l'on s'enrichissait. Ensuite on achetait "une terre noble" permettant de poursuivre l'ascension souhaitée et d'obtenir la jouissance de privilèges appréciés. D'ailleurs, n'était-on point à même de connaître et saisir les opportunités, avec l'espoir d'être plus tard anobli ? Cependant pour nous, ici, l'élément particulier, insolite, est surtout celui qui prend en compte les origines de l'époux.

Un premier mariage ne devait assurer que pour un temps limité une vie familiale comblée au jeune procureur, successeur de Maître Claude Fougrouse, son père. Demoiselle Marguerite Vallin mourut prématurément au cours de l'année 1737 laissant seul son époux. La vie gardant ses droits, en janvier de l'année 1739, en l'église Saint-André de la ville, eut lieu la célébration d'un second hymen.

Une belle alliance

Cette alliance nouvelle présentait d'ailleurs des points de similitude certains avec le précédent mariage si l'on excepte le fait que les contractants s'y trouvaient plus âgés ayant fait, l'un et l'autre, l'expérience d'un veuvage. En effet, Maître Benoît Fougrouse prit pour femme, cette année-là, demoiselle Toussainte Raysonnier (Reysonnier) veuve de sieur Jean François Bontemps. Elle était fille de sieur Martin Raysonnier, maître orfèvre, rue Tupinerie à Montbrison et de défunte dame Antoinette Jamier, cette dernière issue d'une famille de "robins". Les Raysonnier, famille enrichie par le commerce, pouvaient se targuer, à cette date, d'avoir assuré, durant plus de trois siècles, la pérennité de leur art en ce lieu⁵.

Cette deuxième union dont plusieurs actes vinrent fixer, avec un grand soin, les aspects financiers, devait apporter à Maître Fougrouse un surcroît de notoriété dans la cité, conforter sa clientèle et lui assurer une descendance avec trois enfants qui, très vite, vinrent couronner le succès de celui-ci.

Rappelons aussi que cette notoriété avait commencé à s'établir avec le propre père de Benoît Fougrouse : celui-ci avait un héritage – modeste – à faire fructifier.

Claude Fougrouse, père de Benoît Fougrouse

Le père, Claude Fougrouse, aussi procureur, d'ascendance auvergnate, avait réussi, depuis son installation chez ses voisins foréziens, à se tailler une place déjà honorable au sein de cette classe sociale durant la trentaine d'années où il avait pratiqué son "art". Il est certain que le destin, pour lui, fut d'abord assez difficile.

⁵ Cf. Claudius Rochigneux, *Le Forez de nos ancêtres*, Montbrison, 1984 : "A l'angle de la rue Tupinerie, (et de la rue du Marché) le numéro 6 a presque toujours été occupé par des bijoutiers. La famille Reysonnier, par exemple, compta jusqu'à cinq générations d'orfèvres (XV^e-XVI^e siècle)". Il en est de même de nos jours en 1997.

Lougerouse

Benoit

Lougerouse

Claude

Lougerouse

Jean Pierre

Marie Lougerouff

J. Marie

Bonnefoy

Pierre François

Lougerouse

Michel

Une notoriété familiale avait été acquise en Auvergne ; mais elle ne l'était que dans l'étendue des terres et seigneuries de la Roue, Montpeloux et autres lieux... Là étaient les racines des Fougerouse qui s'honoraient de ce patronyme emprunté au modeste village d'où leurs ancêtres, gens de la terre, étaient issus.

A Saint-Anthème, plusieurs familles de ce nom étaient bien connues et si certains descendants restaient attachés à leur état de laboureur, d'autres s'activaient dans le commerce et étaient "marchands", première étape de l'ascension sociale. Aussi, dès le XVI^e siècle et peut-être plus tôt, il y eut, parmi les Fougerouse, des prêtres, des médecins, des notaires, des officiers de justice au bailliage.

Le jeu des alliances avait donné une première impulsion vers le haut pour les "prédécesseurs" de Claude et Benoît Fougerouse. Mais les ressources locales étaient limitées, le nombre croissant des prétendants voulait un élargissement du champ d'action. Claude Fougerouse avait fait le choix de Montbrison pour tenter sa chance. Une colonie relativement nombreuse de gens d'Auvergne y était déjà établie et prospère. Pour le nouveau procureur, n'y avait-il pas, là, une première clientèle potentielle ?

En outre, par ses études, Claude Fougerouse connaissait la ville, des localités telles que Sury, Saint-Bonnet-le-Château, Usson qui devaient logiquement lui offrir des clients car sa famille avait de nombreuses connaissances.

Claude Fougerouse, sa vie durant, fit de son mieux et nous pensons qu'il obtint de bons résultats, offrant à son successeur et héritier unique une situation assez enviable au bailliage et sénéchaussée de Montbrison. La voie était ouverte...

3 - Maître Benoît Fougerouse ou la vie quotidienne d'un procureur de province

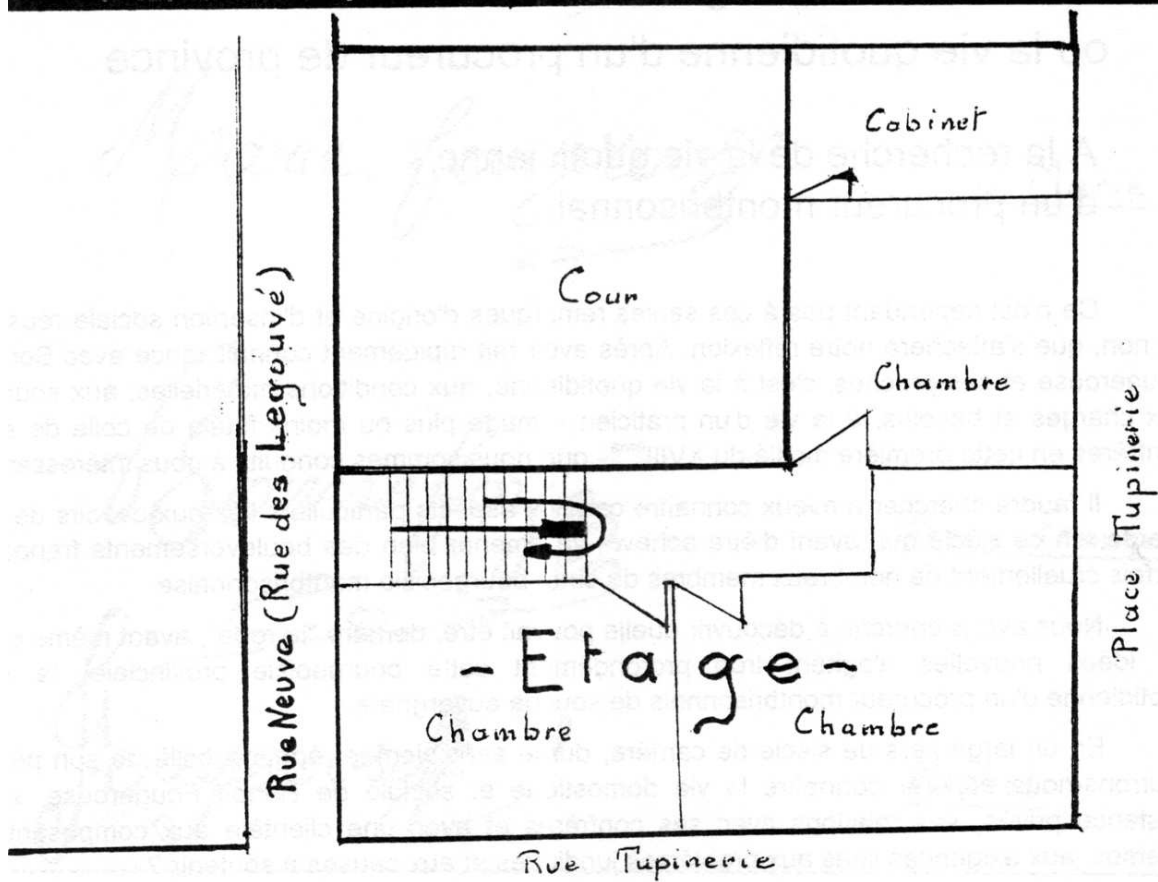
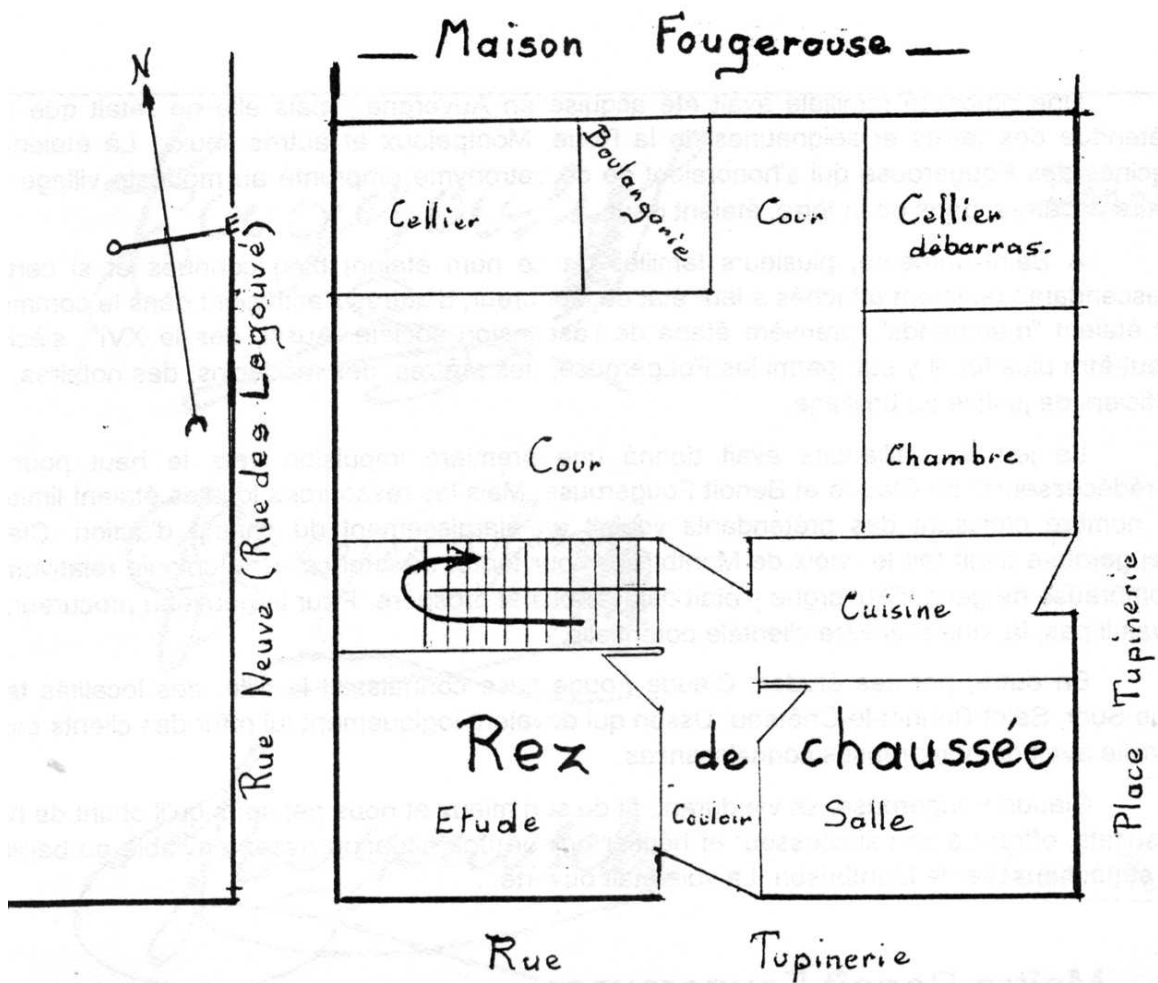
A la recherche de la vie quotidienne d'un procureur montbrisonnais

Ce n'est cependant pas à ces seules remarques d'origine et d'insertion sociale réussie ou non, que s'attachera notre réflexion. Après avoir fait rapidement connaissance avec Benoît Fougerouse et ses proches, c'est à la vie quotidienne, aux conditions matérielles, aux soucis, aux charges et besoins, à la vie d'un praticien - image plus ou moins fidèle de celle de ses confrères en cette première moitié du XVIII^{ème} - que nous sommes conduits à nous intéresser.

Il faudra chercher à mieux connaître certains aspects particuliers liés aux devoirs de sa charge, en ce siècle qui, avant d'être achevé, va amener bien des bouleversements frappant parfois cruellement de nombreux membres de cette bourgeoisie montbrisonnaise.

Nous avons cherché à découvrir quelle pouvait être, derrière "la robe", avant même que les idées nouvelles n'agitent trop profondément cette bourgeoisie provinciale, la vie quotidienne d'un procureur montbrisonnais de souche auvergnate. ²

En un large tiers de siècle de carrière, durée sensiblement égale à celle de son père, pourrions-nous espérer connaître la vie domestique et sociale de Benoît Fougerouse, son existence privée, ses relations avec ses confrères et avec une clientèle aux composantes diverses, aux exigences liées aux problèmes juridiques et aux causes à soutenir ?



Disparu avant la tourmente révolutionnaire et, à notre connaissance, sans avoir manifesté une quelconque ambition d'ordre politique, aucune interférence politique n'est à craindre dans l'étude qui suscite notre curiosité.

Un inventaire après décès

Pour ce faire, nous avons eu recours, essentiellement, à l'étude attentive de l'inventaire dressé après le décès de Benoît Fougerouse. Cet inventaire, commencé le 18 février 1746, ne fut achevé que le 14 mars de la même année (quatorze jours effectifs) ; nous avons aussi utilisé certains actes notariés concernant le procureur ou ses proches ainsi que des archives privées. Malgré nos efforts, des points particuliers que nous aurions aimé aborder voire approfondir nous ont cependant échappé.

L'inventaire après décès fut dressé par Maître Gaspard Chirat⁶, notaire royal à Montbrison, après requête présentée auprès de juge du tribunal civil, en présence de Toussainte Raysonnier, veuve de Benoît Fougerouse (seconde épouse), du châtelain de Montbrison, de l'huissier royal Jean Baptiste Péliesson, de Lachèze procureur et de deux experts nommés. L'inventaire fut *contrôlé et insinué le 28 mars 1746, avec un reçu de 90 livres et, le 1^{er} avril 1746, un autre reçu de 50 livres 15 sols.*

La maison de ville de Benoît Fougerouse

Maître Benoît Fougerouse et sa famille habitaient une maison dans la paroisse Saint-André dont la façade principale, au midi, prenait jour sur la rue Tupinerie, au levant touchait à la place Tupinerie et au couchant à la Rue Neuve de la ville (aujourd'hui rue des Légouvé). L'arrière du bâtiment donnait sur deux cours intérieures d'inégale importance, limitées, en partie, par des bâtiments plus modestes servant de communs. Le corps de logis principal comportait trois niveaux et des combles.

Nous pouvons ainsi, grâce aux documents, pénétrer dans la maison du procureur et découvrir le cadre de sa vie quotidienne : le privilège est exceptionnel... plus de deux siècles plus tard !

L'entrée principale, côté rue, précédait un long couloir. A gauche était l'étude du procureur, à droite, une salle à manger spacieuse. Plus loin, faisant suite à la salle il y avait une cuisine avec une porte donnant sur la place. Au fond du couloir d'accès une communication conduisait à la plus grande des cours sur laquelle prenait jour deux celliers, une chambre de domestique, une boulangerie suivie d'une autre petite cour contiguë avec un débarras.

Du couloir d'entrée, un escalier permettait d'accéder au premier étage où se trouvaient les autres chambres chauffées, en hiver, grâce à des cheminées dont l'une était munie d'un poêle. Deux de ces chambres prenaient jour sur la rue Tupinerie, une autre avait ses ouvertures sur la cour. Attenante à elle il y avait une petite pièce ou cabinet servant de charnier. Au second étage, un vaste grenier donnait sur la rue et un autre ou galetas avait vue sur la grande cour, au-dessus on trouvait les combles.

⁶ Gaspard Chirat était le fils de Laurent Chirat et le petit-fils d'autre Gaspard Chirat, tous d'eux également notaires : autre exemple d'une des dynasties de la bourgeoisie judiciaire de Montbrison.



Tout ceci est décrit dans l'inventaire, sans qu'il soit fait mention des dimensions respectives précises et de l'état exact des lieux : aussi des compléments fort utiles ont-ils été tirés de "sommaires prisées", rédigées plus tard. Malgré le manque d'éléments suffisants de comparaison, nous pensons qu'il faut placer cette résidence dans une honnête moyenne pour quelqu'un de cet état, l'emplacement étant, par ailleurs très satisfaisant. Maître Fougerouse avait bien "pignon sur rue" et dans de bonnes conditions puisqu'il se trouvait être propriétaire des lieux.

Le mobilier inventorié confirme notre impression première, sa description en est plus fouillée. Il laisse deviner l'aisance certaine des occupants. Les éléments qui le composent sont au moins aussi nombreux et bien choisis que ceux nommés lors d'inventaires dressés chez des gens de cette condition et en cette même ville. Visitions, dans un premier temps, la partie privée de cette demeure, la moins liée à la fonction professionnelle de son propriétaire.

Les pièces d'habitation et le mobilier

- La salle, au rez-de-chaussée, est pourvue de meubles de qualité, en noyer, avec tapis au sol, tapisseries aux murs, une tapisserie d'Aubusson et tableaux suspendus. Miroirs, rideaux, tables, commode, chaises, tabourets, fauteuils recouverts de tissu complètent cet ensemble. L'un des tableaux représente le roi Louis XIV : faut-il y voir le reflet d'un choix ? Notons la table centrale que l'on dit être "à pieds de biche", ainsi que la présence de parapluies et une canne à pommeau de faïence.
- La grande cuisine est abondamment pourvue, semble-t-il, de tout ce qui est nécessaire. Là, sont : dressoirs, garde-manger, buffet, bien garnis de ce qu'habituellement on trouve dans toute bonne maison. De nombreux ustensiles indispensables voisinent avec la vaisselle "d'estaing" dont le poids avoisine 96 livres. Celle de "Fayance" est importante et diverse. Chaudières, lanternes, fontaine, cruches, chauffe-lit, chandeliers sont de cuivre rouge. Tourtières, "poissonniers", poêles, réchauds, tournebroches, grills, moutardiers, "porte-mouchettes" sont également présents. Cependant rien de très curieux ou d'insolite que l'on ne puisse trouver chez tous les gens aisés.
- Les chambres au premier étage. On trouve ici des lits à colonnes, garnis de matelas, chevets de plume, rideaux de "Bergame" et de "Cadix" jaune, "couêtres" de plume aussi, couvertures de Catalogne et draps. Les cheminées sont équipées de soufflets, de pinces, pelles et chenets. Le mobilier, aux meubles de noyer, comporte trois armoires avec portes fermant à clef, "un garde-robe", deux tables, dix chaises, quatre fauteuils, des miroirs, deux tapis d'Aubusson, divers tableaux dont ceux de saint Pierre, de la Vierge et de sainte Magdeleine. Le linge est abondant : nappes, serviettes, mouchoirs... Les vêtements le sont aussi : une trentaine de chemises, de chemises de nuit, des habits, des chapeaux, des bonnets, des bas de "soye" et de laine, des souliers... Les lessives exécutées selon l'usage de l'époque à intervalles éloignés expliquent que la quantité des draps trouvés dans les armoires et aux étendages du grenier s'élève à plus de sept douzaines au total. Notons la présence d'un guéridon et d'une commode. Dans cette dernière chambre, chambre ayant vue sur la place, se trouvent cinq livres de fil et six livres d'étoupe, fournitures indispensables alors. Dans le cabinet contigu, il y a un lit garni, une armoire et des tableaux.

- Les greniers occupent tout le second étage. Hors des meubles fatigués ou infirmes et d'un bénitier d'étain, ils renferment, en des coffres : 45 bichets de "bled seigle" (900 litres), 6 bichets de froment (120 litres). Nous sommes à la fin de février et les réserves ont déjà bien été utilisées. Près d'un lit garni de son garde-paille et d'un chevet, un coffre contient une redingote de drap, des draps, serviettes et autres linges.
- Au galetas, parmi un univers hétéroclite sont des planches, des plateaux de "chesne", une demi-douzaine "d'aix" et du bois d'usage attendant un emploi ultérieur.
- Les deux celliers, proches des cours, gardent 275 litres de petit vin, plus de 1 300 litres de vin nouveau et une "chanteplane" (environ 140 litres) de vin blanc. Parmi les nombreux tonneaux vides, les "bennes" pour la vendange, les "benots", se trouve la cuve à lessive. La boulangerie, qui a vue sur les cours, a sa "patière", une table, une armoire, un "crochet à viande" et de multiples objets usuels.

Les provisions ou comment échapper à la disette

Les denrées vivrières et autres que procuraient les domaines étaient fort appréciées et participaient à l'aisance recherchée au XVIII^{ème} siècle. On ne saurait oublier : œufs, beurre, fromages, poulets, chapons, oies, dindes et autres porcs gras suivis des "pois" divers, "truffes" (pommes de terre qui n'avaient pas attendu Parmentier pour être cultivées en Forez), fruits, chanvre prêt à l'usage ou seulement teillé... toutes choses de même provenance et dont les baux à grangeage nous fournissent de multiples exemples. D'autres inventaires après décès, nous ont appris qu'il en était, à quelques détails près, de même dans toute bonne maison, que l'on soit noble, praticien ou marchand aisé.

Chacun, suivant ses moyens, savait ou pour le moins essayait de prévoir les périodes difficiles où les fournitures quotidiennes subissaient de brusques augmentations de prix et où le ravitaillement devenait précaire. Aussi faisait-on provision, dans les limites du possible, de l'essentiel ou de ce qui pouvait y suppléer. Il fallait se mettre à l'abri des perturbations et des aléas d'une année sur l'autre et pour avoir un renouvellement satisfaisant des denrées, le moyen n'était-il pas d'avoir une "terre" qui, en plus de l'argent du bail, fournissait la meilleure partie du nécessaire, sans oublier l'avoine, le foin et la paille pour le cheval, meilleur moyen de transport à cette époque et que possédait tout homme de marque. Pour les mêmes raisons, les grains : "bled" seigle et froment avaient une place de choix. Atteindre à la sécurité demandait, après des moyens, une habileté en affaires mais ceux de ladite profession, comme les notaires royaux, n'en manquaient pas, sachant saisir les "bonnes occasions" quand elles se présentaient.

Benoît Fougerouse, propriétaire

Les baux, "revus et corrigés", montrent que souvent les gens de loi avaient "la dent plus dure" avec leurs grangers que les anciens propriétaires issus de la noblesse. Pour cette raison et d'autres, le "livre journal", découvert à l'inventaire, aurait apporté de bien précieux renseignements de ce qui pouvait être la vie quotidienne des gens de la maison. Noté, il ne fut pas détaillé par le notaire commis, qui indique seulement une quittance de 112 livres 12 sols pour les marchandises livrées durant l'année 1742 par les sœurs Chappoton marchandes de Montbrison.

Après la lecture de la première partie de cet inventaire, nous sommes assurés que Maître Benoît Fougerouse menait, au milieu de ses concitoyens, la vie d'un homme de loi aisé pouvant supporter aisément comparaison avec celle menée par ses confrères natifs du lieu. Par ailleurs, lui et son père, s'ils avaient, en Forez, acquis de la terre et des biens suivant par là une démarche bien connue et pleine de prévoyance de ceux qui en avaient les moyens, ils n'avaient pas négligé les propriétés d'Auvergne reçues de leurs ancêtres y joignant même certains biens-fonds.

A l'inventaire, des actes sont dits "réservés et personnels". Non détaillés, ils nous disent cependant que Claude puis Benoît Fougerouse possédaient dans la province voisine, des fonds importants en différents lieux-dits ou villages (ces actes seront retirés lors de la vente de l'étude avec certains autres).

Sont nommées notamment les terres de la Fougerouse, d'Alibert, de Chabrioux et en particulier "autre domaine Dolibost" (ou du Bost) (liasses 37, 38, 39...) le tout situé sur la paroisse de Saint-Anthème. Ce domaine était affermé à Claude Channevas en 1742 (minute Chapot, notaire royal, audit lieu, quittance des servis jointe). Le 10 janvier 1693, Maître Claude avait acheté "le grand pré d'Alibert". En 1749, Dame Toussainte Raysonnier, veuve de Benoît Fougerouse, afferme à Antoine Daragon, le domaine d'Alibert, qu'il exploitait déjà. Elle en retire argent, "pitance", fourrage et grains : 165 livres plus 70 livres de beurre pur et marchand, 30 livres de fromage, deux paires de chapons, deux ras d'avoine, 50 "cleux" de paille... et le paiement des cens et servis, dîme "dubs annuellement imposés sur le domaine".

On n'oublie pas aisément "la petite patrie".

Pour ce qui est du Forez, nous apprenons que Toussainte Raysonnier, la seconde épouse de Benoît, veuve de Joseph François Bontemps, "vivant procureur fiscal de la baronnie de Couzan", possédait le domaine de la Bruyère, près de Marcoux, acquis par Bontemps le 6 janvier 1730 d'Antoinette Martin Deponctis de la Cotte, épouse de Bernard Noblette des Chenelette, chevalier marquis de Noblet, comte de la Clayette, seigneur de Monjusson et autres lieux... L'acte établi par Barrieu, notaire royal, joint à la minute un contrat d'affranchissement de *directe* consenti par François Papon de Gouttelas en 1669. Elle était aussi héritière testamentaire d'Anne Marie Dubois, veuve de Jean Pierre Bontemps bourgeois de Lyon.

Ferme du domaine d'Alibert

...fut présente dlle Toussainte Raysonnier veuve de Me Benoît Fougrouse procureur es cours de Forest... tutrice de leurs enfants héritiers de leur père laquelle de gré a ascencé et affermé... avec promesse de maintenir et faire jouir en paix à Antoine Daragon laboureur habitant le village de la Fougrouse paroisse de Saint Antème présent et acceptant asseavoir un domaine situé dans lad. paroisse directe de la Roue... conjointement avec Claude Chanava son beau-père... pour 6 années entières... moyennant pour chacune des six années la somme de 165 £ payable moitié au 4 octobre et l'autre moitié au jour de la foire de caresme de Montbrison... plus annuellement 100 £ de pitance... 70 livres de beurre pur et marchand, 30 livres de fromage... plus deux paires de chapons au 6 janvier de chaque année, 2 ras d'avoine à pareil jour, plus fournira annuellement la quantité de 50 cleux de paille préparée pour aider à pailler la grange et le bâtiment couvert de paille... sera tenu payer et requis annuellement toutes les tailles et autres impôts... comme aussy de payer son reçu de dixmes des récoltes... (usage des biens par référence à la ferme du 16 septembre 1743, acte Chapot, notaire royal).

Fait et passé aud. Montbrison... 20 novembre 1749, présence B. Morel et J.M. Tissier, praticiens. Daniset, notaire royal.

Nous ne savons rien des biens fonciers délaissés par la première épouse Marguerite Vallin. La liasse n° 50 nous indique que le sieur Fougrouse avait été adjudicataire des biens de feu Michel David marchand. Des quittances de loyer montrent qu'il avait aussi des appartements en ville : location à Claude Chantelauze de 1742, une location à Cergenou, maître cordonnier. De la même année 1742 se trouve aussi l'achat d'une vigne sur Vaure, près de Montbrison.

De plus, l'inventaire nous fait part de nombreuses reconnaissances de rentes ou obligations consenties au profit du procureur Fougrouse ou de sa deuxième épouse, par certains clients de celui-ci. Il devait jouer fréquemment un rôle de prêteur, presque de banquier, quand cela lui paraissait assez lucratif et sans risques. D'une manière générale, ces obligations ou rentes n'engageait souvent quant au capital que des sommes modestes de 50 à 100 livres. Mais si la solvabilité des emprunteurs le permettait, on note alors des montants de 1 000, 2 000, voire 3 500 livres. Les noms cités à ce propos sont une première approche de la composition de la clientèle du procureur.

Bilan de la fortune de Benoît Fougrouse : « un bel actif »

En guise de premier bilan, privé et social, on peut, sans exagération, dire que la famille Fougrouse-Vallin, puis Fougrouse-Raysonnier, famille de la bonne bourgeoisie montbrisonnaise aux relations bien établies, jouissait d'une aisance certaine, assise sur des propriétés foncières importantes et de nature variée : domaines de plaine et de montagne, appartements urbains, résidence principale au cœur d'une ville qui durant un siècle encore allait garder la première place en Forez. L'inventaire clos laisse apparaître, et chacun sait ce "qu'en vaut l'aune", une valeur mobilière de 5 728 livres, 2 718 livres en espèces et près de 8 000 livres en rentes et obligations dues à ce jour et répertoriées. L'étude, quant à elle sera vendue, très vite, le 5 mai 1746, par la veuve, pour 6 000 livres à Paul Fayolle de Planchas, praticien de Lyon, natif du Velay. Un bel actif pour des provinciaux de chez nous s'élevant à 22 500 livres.

Maître Benoît Fougrouse succédant, tout naturellement, à son père au décès de celui-ci en 1719, eut à se conformer aux règles administratives en vigueur à cette époque, dans ce genre de succession. L'importance liasse n° 46 de l'inventaire regroupe les feuillets relatifs à cette charge, avec "quittances et arrêts du conseil d'Etat du Roy", les taxes acquittées ainsi que les ordonnances parues tout au long de la carrière dudit procureur. La liasse n'ayant été que peu détaillée, des coins d'ombre subsistent, relevons cependant une donnée qui paraît être d'importance quant à la classe de la charge et à sa valeur de vente ultérieure : la demi-taxe payée par le sieur Fougrouse "s'élevait à 180 livres 15 sols, "pour jouir par luy de l'office en date du 3 octobre 1744, à titre de survivance". Là encore, par comparaison avec les taxes réglées par ses confrères, la position est favorable.

Rente constituée de 175 £ pour un capital de 3 500 £ au taux de 5 % par Baltazard de Luzy chevalier, marquis de Couzan, seigneur de Chalain-d'Uzore, Champ, Origny (fils d'Imbert de Luzy, frère de Just de Luzy à Me Benoît Fougerouse, procureur, époux de Toussainte Raysonnier, veuve de Joseph Bontemps, héritière de Demoiselle Marianne Dubois, veuve de Sieur Jean-Baptiste Bontemps, elle-même héritière de Joseph Bontemps son fils (emprunt fait en 1727). Fait au château de Chalain. Le 27 février 1744, en présence de Sieur Claude de Rostaing, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment du Royal-infanterie et Jacques Col, praticien de Montbrison, natif de Saint-Anthème, province d'Auvergne....

Franchet, notaire royal

Cession de 200 £ pour Me Benoît Fougerouse, procureur à Montbrison, consentie par Benoît Chantossel du 14 novembre 1744.

Pardevant le notaire royal réservé pour la ville de Montbrison... fut présent Benoît Chantossel, laboureur au village de Baudoux, paroisse de Saint Antesme héritier de droit de deffunt Sieur Jean Chantossel son oncle maître écrivain de cette ville de Montbrison lequel pour s'acquitter envers Me Benoît Fougerouse procureur en cours de Forest à Montbrison icy présent et acceptant de la somme de 200 £ qu'il connaît luy devoir pour l'avoir de luy reçue tant cy devant que presentement en bonnes especes ainsy qu'il l'a déclaré luy a cédé quitté remis et transporté avec promesse de maintenir garantir fournir et faire valloir pareille somme de 200 £ à luy dub par Antoine Clavelloux laboureur habitant au lieu des aux, paroisse d'Essertines et Marguerite Durand sa femme....

Flachères; notaire royal.

La participation à la vie de la cité

Benoît Fougerouse s'intéressait aux affaires de la cité : il est administrateur de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne de Montbrison comme nous l'apprend un acte de déclaration de grossesse de Catherine Brugyère contre le sieur Jean Arnaud du 10 avril 1743 qui donne Maître Benoît Fougerouse pour l'un des administrateurs de cet établissement.

Il participe aussi de ses propres deniers à l'embellissement de la ville : deux autres actes, l'un du 31 juillet, l'autre du 28 août 1740, notent la participation financière du procureur Fougerouse lors de la reconstruction du pont d'Argent sur le Vizézy, pont dont Montbrison avait été privé durant plus d'un siècle. Le procureur Fougerouse participait à la vie de la cité : quel meilleur moyen pour se rendre populaire que de faire profiter ses concitoyens de ses largesses ?

4 - L'inventaire de l'étude ou comment être procureur en cour de Forez

Nous aimerions pouvoir répondre précisément aux questions qui touchent à l'activité professionnelle du procureur : quelles étaient les contestations qui en ce temps-là nourrissaient "la chicane" ? Qui fréquentait l'étude du maître ? Quelle clientèle se pressait à sa porte ? Quel secours en espérait-on ? Quelles causes devait soutenir cet homme de loi ? Etaient-elles de même nature que celles confiées à son père ? Quelle pratique du "métier" avait pu faire accéder les Fougerouse et en particulier Benoît, à l'état social que nous lui connaissons et quel niveau professionnel fut atteint ? Un examen attentif de l'inventaire dressé en ce début d'année 1746 sera nécessairement insuffisant et les compléments recueillis, d'autre part, n'apporteront pas un total apaisement à notre curiosité, même si la recherche fut passionnante.

Aussi indigent qu'en soit le résultat, il a su faire apparaître les causes principales qui conduisaient les gens en ce début de siècle vers la chicane. Parmi elles, certaines sont de tous les temps, d'autres sont générées par l'imbroglio de lois et décrets dans lequel se débattaient les contemporains, d'autres enfin révèlent déjà les failles qui se faisaient jour dans une société impuissante à se réformer.

Le mobilier et la bibliothèque de l'étude

Pénétrons, à présent, à la suite du notaire et des experts nommés, dans l'étude du maître situé au rez-de-chaussée de l'habitation, vis-à-vis de la salle à manger. Là, le mobilier comprenait : trois tables dont une pliante, cinq chaises, "un garde-robe" pour les tenues d'audience (une robe étant estimée 10 livres), une corbeille, sept douzaines de serviettes, une armoire à deux portes fermant à clé et un coffre, les deux renfermant "sacs de procès", liasses de documents et divers dossiers. Enfin une autre armoire servait de bibliothèque au procureur.

Testament de Demoiselle Toussainte Raysonnier au profit de ses enfants.

...est comparue Demoiselle Toussainte Raysonnier veuve de Me Benoît Fougrouse procureur es cours royalle de Forest audit Montbrison y demeurant laquelle étant grâce à Dieu en bonne santé... a fait et dicté au notaire royal son testament... a recommandé son âme à Dieu... lorsqu'elle sera séparée de son corps la sépulture duquel elle élit dans l'église Saint André au tombeau de sa famille pour ses obsèques frais funéraires et oeuvres pies elle s'en remet et confie à la bonne volonté de ses héritiers nommés cy après... Veut et ordonne néanmoins être dit aussitôt après son décès sept quarantaines de messes basses de l'office des morts à savoir deux dans l'église de Sainte Claire, une autre à Notre Dame, une aux Capucins, deux aux Cordeliers et la septième et dernière dans lad. église St-André le tout de cette ville et de plus faire dire à son intention et dans telle église qui leur semblera une messe basse à perpétuité à chaque jour de Toussaint ou le lendemain ainsy qu'elle a toujours pratiqué... et lègue à Clémence Damon sa domestique... un lit à tombeau composé de son bois garde paille un matelat avec couetre et chevet de plume de cuisine une couverture de layne de Catalogne.... lègue lat. testatrice à Toussainte Pascal sa filleule fille de Me Jacques Pascal notaire royal de cette ville et de Dlle Fleury Duby la somme de 100 £... à Marie Fougrouse sa fille... ses habits nippes linges hardes dorures et généralement tous lesd. effets à son usage... une commode bois noyer... une armoire bois noyer à quatre portes et tout ce qui sera renfermé dans lesd... son écuelle d'argent avec son couvert... le résidu de tous les biens de lad. Dlle Raysonnier testatrice, elle a fait créé nommé institué et dicté de sa propre bouche pour ses héritiers universels lesd. Jean Pierre, Michel et Marie Fougrouse ses trois enfants par égalle part et portion.

Fait et passé à Montbrison avant midy étude... l'an mil sept cent cinquante huit le treize novembre...

Dumont, notaire royal

Benoît Fougerouse, comme beaucoup de gens lettrés, et les seuls à son époque, possédait des livres, livres nécessaires à sa profession mais aussi livres de culture personnelle. Sommairement énumérés dans l'inventaire, un peu comme s'ils ne représentaient pas une chose vraiment d'importance. On trouvait entre autres : une *Vie des saints*, une *Vie religieuse*, un volume sur Henri IV, un recueil des arrêts du pape, quatre-vingts livres "historiques", la *Coutume d'Auvergne* de 1667, le *Praticien français et usage...* tous ouvrages choisis selon les besoins et les goûts du propriétaire (un descriptif plus poussé eût été le bienvenu). La *Coutume d'Auvergne* dut être très utile au maître, pour la gestion de ses biens mais aussi lors de maintes difficultés mettant en cause des "frontaliers provinciaux" clients ou parents de Fougerouse, le droit coutumier étant sensiblement différent du droit écrit le plus souvent en usage en Forez.

La clientèle auvergnate

Des Auvergnats ayant encore des intérêts sur cette terre, lui confièrent fréquemment l'étude de leurs dossiers.

Nous avons là un premier aspect, bien prévisible, de la clientèle du procureur. Pour les affaires, on aime "être entre soi" et il est naturel, presque instinctif d'aller vers un "pays" dès qu'un problème quelque peu ardu se présente, surtout si le litige doit être jugé à Montbrison et non à Riom. A cette époque où l'on avait deux langues pour se mieux comprendre, le patois connu du plus grand nombre et le français moins pratiqué, beaucoup de personnes se sentaient ainsi plus à l'aise pour exposer leur point de vue sur les faits. Les imbrications multiples dues aux liens de parenté, aux biens, aux relations commerciales, auxquelles s'ajoutaient les différences en matière judiciaire et bien des "tracasseries" administratives, créaient de fréquentes situations conflictuelles.

Dans cette clientèle auvergnate importante, nous avons pu reconnaître, bien que cette appartenance ne soit pas toujours mentionnée, des personnes résidant en Forez et ayant gardé des biens ancestraux dans leur province d'origine. Dans cette catégorie de clients nous avons relevé des noms : les Calmard, les Vertamy, la comtesse de la Roue, Claudine de Talaru de Chalmazel, veuve de noble Hérail de Pierrefort, les dames religieuses d'Ambert, les frères Col (Louis, praticien, André, médecin), Toussaint Col, les Chapot (un notaire royal, Mathieu chirurgien : avec cette famille il existait des liens familiaux anciens), Pierre Couhert (notaire royal), Jean Pélardy (praticien), Jean Jury (fondé de pouvoir de la comtesse de la Roue), Blaise Latanerie (notaire royal), Roussel (maréchal au bourg), Jean Roux, Jean-Baptiste Coste, Jean Faure, B. Sénibrard, Pierre Vray, Pierre Jarrige ("hoste"), Catherine Bœuf, veuve de Claude Fournier (marchand), Perret (marchand), Benoît Chantossel, Mathieu Chauve, Antoine Rage, Jean Fougerouse (ces derniers, laboureurs)... La liste ne saurait être exhaustive. La présence de tous ces gens ayant eu recours à Benoît Fougerouse ou à son père, si elle confirme les remarques habituellement faites sur le comportement des individus, au XVIII^{ème}, ne concerne pas un groupe assez important susceptible de constituer une clientèle suffisante pour faire d'un procureur un homme écouté sur la place et aux diverses instances judiciaires.

La clientèle forézienne

Beaucoup plus nombreuse était la clientèle forézienne de Maître Fougerouse, telle qu'elle nous apparaît au travers des 732 articles qui se trouvent à l'inventaire de 1746. Une

clientèle variée, fidèle, le plus souvent cossue, appartenant surtout aux couches sociales d'un "bon milieu". Malgré les données trop brèves sur chaque dossier, c'est le caractère qui s'en dégage à la lecture (une énumération succincte étant la seule que pouvait faire le notaire Chirat s'il ne voulait pas prolonger trop avant cet inventaire).

De quels éléments était donc faite cette clientèle forézienne de Benoît Fougerouse ? Deux catégories de personnages semblent fournir l'essentiel de celle-ci, dans la mesure où nous faisons confiance à la longue liste des noms qui ont donné naissance aux dossiers classés. Après 1740, apparaît cependant une clientèle plus diversifiée avec des laboureurs, vigneron, voire des journaliers, peu nombreux auparavant comme si une période de vie moins précaire conduisait à plus d'âpreté dans les relations humaines, comme si l'esprit de chicane, de contestation, commençait en ces années à se manifester plus aisément.

La première part et la plus nombreuse sur l'ensemble de l'exercice du maître, est constituée par des personnages issus de la noblesse montbrisonnaise, enrichie de certains éléments géographiquement plus éloignés, et de gens de la bourgeoisie. Chaque catégorie sociale a des motifs de chicane assez spécifiques bien qu'elle n'en garde pas l'exclusivité. Les tutelles et les successions se règlent plus difficilement dans ces milieux. Voilà un terrain de prédilection pour elle. Vient s'ajouter la difficulté que, riches, mais aussi moins riches, beaucoup ont à recevoir les constitutions de dot prévues lors des contrats de mariage, dots incomplètement payées et, les années s'écoulant, tendant à ne l'être point. Pour les nobles, au-delà des redevances, lods, mi-lods, cens, servis, droits de directe, les baux causent eux aussi bien des désagréments. On vit souvent éloigné de sa terre. La ville, Versailles parfois, un train de maison difficile à tenir, demandent des ressources de plus en plus conséquentes et la terre ne multiplie pas toujours ses fruits. Les pensions et les charges lucratives ne sont pas toujours à la mesure des espérances. Ne gruge-t-on pas plus aisément le maître absent qu'un intendant ne saurait remplacer. A qui profitent les rendements qui peu à peu progressent cependant ? D'où vient l'exemple ?

L'inventaire nous révèle des noms pour la plupart bien connus dans la région : les Girard (qu'ils soient de Vaugirard, de Grandris, de Foris, de Roche, de Colombette ; les dossiers de cette famille seront lors de la vente retirés par la veuve du maître), les Puy, les Chassain de Chabet, les de Maubost, les de la Bâtie de Magnieu, Chappuis de la Goutte, Chambodu de Magnieu et du Rousset, de Monteurier, Jeanne de la Farge, la baronne de Cornillon, MM. de la Servette, de la Valette, d'Aubigny, de la Rivollière, Balthazard de Luzy marquis de Couzan, des Pomeyts, de Montchanin, dame Marianne de Févarot de la Teillère, M. du Rozier, noble Claude Dupuy... et d'autres.

Viennent ensuite, occupant une large place, des communautés religieuses et gens d'Eglise : curés, prieurs, abbés et enfin des marchands, voituriers ou artisans, tous poursuivant très souvent les mauvais payeurs, les gens qui ne tiennent pas leurs engagements. Nous touchons là au ressort principal qui agite le monde des plaideurs en ce début de siècle. Faut-il penser aux années difficiles créant l'endettement, aux difficultés que beaucoup eurent à subir dues au climat, aux disettes et aux épidémies qui en découlent, victimes parfois de certaines spéculations. Faut-il oublier la transition difficile du règne d'un souverain qui "avait trop aimé la guerre" à celui d'un petit-fils qui ne l'aima pas moins. Parmi cette partie de la clientèle nous pouvons citer : les dames du grand couvent de Montbrison et celles du petit, les religieuses de Saint-Thomas-la-Garde, celles de Bullieu, de Saint-Paul, de Jourcey, les supérieures du collège Saint-Charles de Lyon, les directeurs de Saint-Irénée de Lyon, les doyens du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, les recteurs de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne... les curés de Prétieux, de Saint-Bonnet-le-Courreau, de Moingt, de Saint-Georges-de-Baroilles, de Champ, de Champdiou (Demontmain, Hubert Dubreuil), de Saint-Nizier-de-Fornas, de Marcilly....

Nous rencontrons aussi des noms de marchands, d'artisans, de professionnels divers : MM. Boudin, Gras ("hoste"), Ratier, Béalem, Aubert (pharmacien), Thomé (médecin), Desgeorges (boulangier), Granjon (tailleur d'habits), Ferrand (menuisier), Epinat (charpentier), autre Gras (marchand), Claude Ollier (marchand de Lyon), André et Mathieu Fournel (voituriers marchands de Montbrison, à la Madeleine)... Il serait fastidieux, monotone et sans grand intérêt peut-être de livrer ici une liste plus complète. Ajoutons cependant que l'on retrouve certains consuls, peu réjouis de la charge qui leur était confiée et qui éprouvaient maintes difficultés à faire "rentrer" la taille, les vingtièmes et autres subsidiaires et devaient se résoudre, contre leur gré, à demander des saisies sur les biens de leurs voisins paroissiens, rôle qu'ils auraient souhaité voir être réservé aux seuls gens de la gabelle. Parfois aussi il avaient à faire face à des attaques des assujettis. Les gens du grenier à sel font l'objet de quelques "sacs".

Certains caractères plus spécifiques motivaient les gens, constituant la deuxième partie de la clientèle de maître Fougrouse. Quelles raisons avaient-ils de plus de recourir à la justice ? Au cours des années, les gens et les mentalités avaient changé. Communautés et curés de paroisse essayaient de faire honorer les fondations de messes, les prébendes et les dons divers établis lors des contrats particuliers ou figurant aux testaments. Aux siècles précédents les recouvrements ne posaient bien souvent guère de problèmes. Mais, peu à peu, les descendants sur lesquels pesaient dons et rentes "foncières et perpétuelles", cherchaient à esquiver ces amputations faites à leurs revenus. Moins généreux que les fondateurs ou peut-être ces derniers avaient-ils surestimé les disponibilités de leurs héritiers toujours est-il que la chicane y trouvait matière. Quant aux marchands et aux artisans, pour eux, venaient s'ajouter des problèmes de qualité des marchandises fournies par les "grossistes", des dettes contractées, les délais d'exécution, les montants de "prix faits"... Il est à remarquer que le nombre des petites gens qui se trouvent en but à la justice du bailliage va croissant, conséquence possible de l'affaiblissement des justices seigneuriales.

L'importance de l'étude :

le volume des affaires traitées

Quant au volume des affaires traitées, si l'on ne tient pas compte de celles, en petit nombre, incluses aux sacs de son père le procureur Claude Fougrouse et qui l'avaient été avant 1720 et dont les dossiers dormaient là, l'essentiel des affaires de Benoît s'étale sur une période allant de 1720 à 1746, soit un quart de siècle d'activité judiciaire.

Les dossiers, liasses ou sacs se répartissent de la façon suivante :

• liasses de quittances	40
• dossiers d'obligations ou de rentes	60
• décharges de pièces	4
• testaments, loyers reçus ou baux	8
• procurations, transactions et pièces diverses	55
• liasses de lettres (chacune pour assurer le suivi d'une affaire)	7
• dossiers ou sacs d'affaires "X contre Y"	457
• dossiers réservés ou personnels	17
• assignations, exploits, requêtes	44
• saisies et saisies réelles (dont 10 relatives au droit de gabelle)	32
• sacs de procès en instance à la mort dudit procureur	8

Testament de Sieur Jean Pierre Fougrouse bourgeois de Montbrison du 7 juillet 1762.

...élit sépulture de son corps dans l'église St André... [veut] une grande messe le jour de son enterrement et une autre l'an révolu et une quarantaine de messes basses... et dans l'église des Dames religieuses de Ste-Claire un "annuel de messes basses"...

[que] soit distribué aux prisonniers de cette ville chaque semaine de l'an de son décès un diné comme a l'accoutumée... aux révérends pères cordeliers du couvent de la Bastie par forme d'aumône et oeuvres cent livres, ils célébreront une grande messe pour le repos de son âme... aux pauvres 25 livres et autres 25 l'an révolu... à Clémence Damont domestique... 300 livres...

...son héritier universel pour le résidu de tous ses biens son frère Michel Fougrouse aux charges... et de remettre sa succession s'il décède sans enfants à Demoiselle Jeanne Marie Fougrouse leur sœur à condition qu'elle ne se mariera pas auquel cas [mariage] les biens iront à une autre personne choisie par led. Michel Fougrouse...

[passé] dans une chambre de la maison occupée par led. rue Neuve... à Montbrison... en présence de Michel Portier procureur, Jean Baptiste Portier, Guillaume Cholat, Benoît Philippe Riberon, Jean Baptiste Laforêt tous faisant leur cour au palais... et Jean Denis Hemmes aubergiste...

Bernard, notaire royal

Ceci nous ferait attribuer une trentaine de dossiers à suivre par année. Ne donnons cependant pas trop de signification à cette remarque car ce serait faire abstraction des différences qui peuvent exister entre les différents articles concernés : complexité, durée, recherches, montant des intérêts mis en cause... d'autant que le notaire qui rédige l'inventaire omet des dates, regroupe des documents ou des dossiers, fait un article tout aussi bien d'une liasse que d'un seul papier. De fait on voit très vite que les périodes d'activité intense sont inégalement réparties durant cette carrière, hélas un peu courte.

Les dernières années :

une réputation bien établie ou l'apogée d'une carrière

Les six dernières années sont particulièrement chargées. Une embellie de la chicane ? C'est l'homme d'âge mûr, à la renommée bien établie, qui jouit d'une clientèle qui va croissant, une clientèle recueillie sur un secteur géographique plus large. Comme à toutes les époques, en cette première moitié du XVIII^{ème} siècle, la bonne renommée était, avant la lettre, le meilleur agent publicitaire. La fidélité joue aussi son rôle en pareil cas, cet attachement qui veut qu'ayant connu le père on confie plus aisément au fils ses soucis voire des différends familiaux profonds et que l'on ne saurait s'adresser à quelqu'un d'autre qu'à son procureur habituel. La confiance reste "la pierre de touche" du choix à faire surtout si l'habileté du praticien est reconnue.

Parcourir l'inventaire des dossiers de maître Fougerouse, c'est encore, grâce aux nécessaires contacts que sa profession faisait naître, voir s'établir, peu à peu, une autre liste assez copieuse de patronymes portés par les praticiens ou administrateurs royaux de cette époque. C'est pressentir parfois l'état des relations nouées, plus amicales avec les uns, plus tendues avec d'autres (sentiment étayé par la lecture de texte hors inventaire). C'est retrouver, par la fréquence, ceux qui acquièrent une notoriété indiscutable en Forez : juges, avocats, notaires, greffiers, huissiers, procureurs, commissaires divers...

Sans préséance citons : Thoynet, Challaye, Duby, Antoine, Chirat, Jacquemetton, Portier, Jamier, Minière, Poyet, Chartrain, Jul, Ferley, Flachères, Barrieu, Franchet, Grozelier, Prenat (gabelle), Bochetel, Pugnet, Orizet, Gouillaud, Morel, Desmier... Parmi ces patronymes certains évoquent de véritables "dynasties".

Professionnellement, maître Benoît Fougerouse, un procureur ayant réussi, aisé, estimé, reçu dans le meilleur milieu montbrisonnais : une insertion à considérer comme réussie. Catholique, dont un des fils devint abbé, attaché semble-t-il aux valeurs liées à l'Eglise et à l'institution royale. Livres et tableaux choisis pour agrémenter le domicile le laissent à penser. Lui et sa famille nous offrent une image assez fidèle des gens qui constituaient cette bourgeoisie née de la judicature au XVIII^e siècle, si influente dans la capitale du Forez au sein de laquelle les "idées nouvelles" ne trouvaient guère d'adeptes et qui montra toujours un profond attachement à l'Ancien Régime.

Le sort d'une succession

Après cette année 1746, que deviennent l'étude et les biens de Benoît Fougerouse ? Quel destin sera réservé à sa famille ? Aucun de ses deux fils ne reprendra la charge de procureur à son compte. Nous savons déjà que sa veuve, Toussainte Raysonnier, tutrice de ses

enfants mineurs, vendra très vite "l'office de procureur postulant au bailliage de Montbrison et sénéchaussées de Roanne et Saint-Etienne, chastellenie, élection et autres juridictions exercées audit Montbrison" au sieur Fayolle de Planchas, praticien de Lyon, originaire de Montfaucon en Velay, époux de demoiselle Antoinette Bochetal, à présent demeurant en cette ville.

La vente sera établie par les notaires royaux, Annet Morel et André Jamier, le 15 mai 1746, en présence du père de Paul Fayolle, seigneur de la Bruyère, bourgeois dudit lieu, près de la ville de Montfaucon, de Claude Buer avocat et de Jean Benoît Chassain, procureur. La vente sera faite pour une somme de 6 000 livres dont l'acquéreur s'acquittera en versant 2 000 livres "ce jour dont quittance ensuite à l'aide d'une rente au capital de 1 500 livres, rente consentie par Antoine procureur, fils héritier de défunt Jean Marie Bochetal (partie de la dot due à Antoinette Bochetal épouse de Paul Fayolle) le résidu soit 2 500 livres avec un versement de 1 000 livres à trois ans à compter de ce jourd'huy et les 1 500 livres restants dans cinq ans prochains aussy à compter de ce jourd'huy, le tout aux intérêts à compter de ce jourd'huy et qui diminueront à proportion des payements et jusques au final et dernier payement".

En cinq paragraphes, l'acte fait mention des réserves et exclusions demandées par la veuve de Benoît Fougerouse. Outre certaines indications sur le mobilier cédé (le bâtiment ne sera pas vendu, seulement loué en partie), sont réservés notamment tous les dossiers concernant l'hoirie de défunt M. Girard de Vaugirard et Colombette et de M. Girard de Grandris son héritier, de même ceux des sieurs Mathieu Fauvet, Georges Danit et autre Mathieu Fauvet... tous les papiers, affaires reçus et lettres liées à des paiements dus au défunt Fougerouse ainsi que ceux concernant les actes et propriétés de lui-même ou de sa famille (réserve naturelle et indispensable : 17 liasses). Enfin sont réservés tous les dossiers ou produits de l'étude sur des procès qui se trouvent dans les cabinets de MM. les avocats ou aux greffes de MM. les rapporteurs, concernant les maisons de Vaugirard, de Colombette, de Grandris. Cette dernière clause restrictive autant qu'inattendue peut faire naître une interrogation dont la réponse serait intéressante.

5 - Destin d'une famille et d'un patrimoine

La gestion de Toussainte Fougerouse

Le procureur Fougerouse décédé, son étude vendue, on pourrait clore là l'investigation. Il nous a paru utile de découvrir plus avant le sort réservé à cette famille, curiosité certes mais aussi pour mieux cerner, comprendre tout ce que pouvait renfermer cette carrière prometteuse mais écourtée.

Le père disparu, la conduite de la maisonnée incombait à Toussainte Fougerouse. Certes était-elle, tutrice de ses trois enfants mineurs, avec eux, à l'abri du besoin. Les biens fonciers délaissés étaient conséquents et, surtout, l'argent placé en rentes et obligations diverses la plaçaient même dans une certaine aisance, que des legs testamentaires de parents viendraient conforter. Elle sut habilement, à bon escient, prêter les sommes dont elle disposait, s'efforçant d'assurer au mieux l'avenir de sa descendance. Après un veuvage de 23 ans, elle mourut en l'an 1769. Ses deux fils, s'ils firent des études sérieuses, ne suivirent pas les traces de leur père et de leur grand-père. Ils n'embrassèrent pas une carrière d'homme de loi, malgré l'héritage moral reçu.

La dispersion des biens

Peu à peu tout alla, après partage des biens, en s'effaçant. Des événements familiaux et la tourmente révolutionnaire aidant, en 1807, l'essentiel des biens foréziens de la succession Fougerouse-Raysonnier avaient été aliénés ou vendus :

- 1753 : vente d'une petite maison pour Pierre Antoine Chappuis de Maubout écuyer, passée par demoiselle Toussainte Reysonnier, veuve de Me Benoît Fougerouse, procureur ("située rue du Four banal de la Magdelaine...")
- En 1759 : vente du domaine de la Bruyère (achat de J. F. Bontempt) à M. Chappuis de la Goutte, écuyer ;
- Le 28 février 1772 : vente du domaine de Messilieux-Prétieux pour 6 000 livres à Antoine Goure.
- En 1789 : vente d'une maison sise rue Neuve à Montbrison (imposée au rôle du vingtième pour 14 livres 15 sols).
- Le 2 pluviôse an 13, reconnaissance de rente au profit de J. F. Bonnefoy et dame J. M. Fougerouse son épouse consentie par dame Fovin veuve Gabriel Jamier notaire (aliénation de 1 000 £ que J.M. Salle, avocat - 2^{ème} mari - reconnaît).
- Le 3 frimaire an 14, sommaire prisée contre J. P. Fougerouse pour une partie de maison sise rue Tupinerie (maison familiale) vendue au sieur Jean Laroche cordonnier (la vente avait été passée chez Me Maquet, notaire à Saint-Anthème). L'autre partie fut acquise par le sieur Gilbertet.

Les enfants de Benoît Fougerouse et de Toussainte Raysonnier

Michel, le plus jeune, pour sa part choisit le service du Christ et devint prêtre du diocèse de Lyon. Un acte de 1765 le trouve "clerc minoré", un autre de 1767, "diacre" ; sa prêtrise est attestée par un acte de 1771. Il réside alors à Montbrison. En 1777 nous le trouvons à Saint-Anthème mais en 1778, l'abbé Fougerouse réside au château de Bigny près de Feurs (acte d'un prêt de 2 500 livres fait à Me Tison Désarnaud, notaire, époux de demoiselle Catherine Morel). De retour "à la ville", il semble mener une existence réservée et discrète, plus homme de relations, voire de salon, que desservant de paroisse ou vicaire.

Jeanne Marie Fougerouse épousa Pierre François Bonnefoy, bourgeois aisé, bien connu de Saint-Anthème, marchand enrichi dans la pratique du négoce et plus particulièrement dans le commerce du bois, traitant des affaires d'importance et variées. Le 1^{er} octobre 1791, par exemple, on le trouve au rang des créanciers lors du dépôt de bilan d'André Cognard, charpentier en bateau de Saint-Rambert et de ses associés (bois pour les rambertes). Le couple cependant ne quitta pas son bourg de montagne et son clocher près de la rivière d'Ance.

Jean Pierre Fougrouse l'aîné, comme il se doit, aurait pu assurer la pérennité de la "lignée" des procureurs Fougrouse présentement étudiée et réaliser ce qui aurait dû être le souhait profond de son père. Dans ce but il fit d'abord, chez les Oratoriens, de solides études, retrouvant, au collège, des Montbrisonnais natifs d'Auvergne et qui comme lui se destinaient à la judicature. Le 18 décembre 1760, il apparaît comme témoin à un acte dressé entre Messire Jean Louis Demontmain prêtre recteur de l'hôpital de Chandieu et demoiselle Antoinette Fouyn par Me Bernard notaire, il est dit "faisant son cours au palais".

L'avenir s'annonçait favorable... Tout bascule dans l'année 1762. Jean Pierre, célibataire, tombe malade, assez sérieusement pour tester le 7 juillet 1762 par devant Me Bernard et ce en sa maison du 16, rue Neuve. Il nomme son frère Michel, héritier universel à charge de remettre à leur sœur Jeanne Marie sa succession, "à condition qu'elle ne se marie pas" (!). Il élit sépulture de son corps dans l'église Saint-André et fait différents dons. Il devait surmonter cette épreuve, recouvrer la santé, mais il renonça à la carrière qui s'offrait à lui et parvint à un âge avancé.

Le retour en Auvergne

Résident, dans un premier temps à Montbrison, Jean Pierre Fougrouse s'occupe alors, conjointement avec sa mère, Toussainte Fougrouse, des biens familiaux, recueillant en particulier les multiples avoirs dus à son père. Ayant la procuration de son frère et de sa sœur, après la mort de leur mère, il poursuit sa tâche de gestionnaire. C'est ainsi qu'il fait choix en 1778 d'un nouveau procureur, M. Clergier, "intéressé dans les affaires du Roy et demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, à côté des grands Jésuites" pour défendre leurs intérêts, faire certains recouvrement "arrérages de rentes perpétuelles et viagères échus ou à échoir "dessaisissant des pièces et titres ", Me Chyon de la Chaume leur ancien homme de confiance.

Mais il est de plus en plus partagé entre ses séjours en Forez et ceux en d'Auvergne. La mise en ordre des affaires terminée, le partage aussi, c'est Saint-Anthème qu'il choisit pour y vivre le reste de sa vie, ne faisant plus à Montbrison que de brefs séjours. Bourgeois aisé, il vit en sa nouvelle résidence, proche de la famille de sa sœur, une existence calme et sans heurts. Quelles furent les motivations qui justifiaient l'abandon de sa carrière et plus tard le ramenèrent vers la montagne ? Tout porte à croire que la période troublée de la Révolution ne fut pas étrangère au choix qu'il fit dans le deuxième cas, préférant la douceur de vivre à l'agitation urbaine, il est vrai que sa famille avait toujours gardé des liens étroits avec la terre ancestrale.

Pour conclure

Une ascension sociale

à la fois réussie et interrompue

L'épisode forézien des procureurs Fougrouse pour nous s'arrête là. Cette migration s'est déroulée telle une croisière sans épisodes vraiment pénibles, en trois temps : installation, campagne d'activité intense, retour aux sources des descendants. Claude et Benoît

Fougerouse, ayant partiellement réussi dans leur dessein d'élévation sociale, souhaitaient probablement un "final" bien différent, l'aboutissement désiré étant à portée de main. Hélas ! On n'hypothèque pas le destin. Retenons qu'ils ont à eux deux montré leur capacité à établir sur leur nom une bonne réputation, acquérir une considération réelle à la hauteur des services rendus aux gens de tous ordres qui voulurent bien faire appel à eux pour la défense de leurs intérêts au regard de la loi de leur temps.

Tableau d'une classe sociale :

les « gens de robe »

Les documents retrouvés, à notre gré trop peu nombreux, nous ont cependant conduit à découvrir en particulier Maître Benoît Fougerouse, à le côtoyer durant plus d'un quart de siècle d'exercice professionnel. Cette étude nous a permis d'esquisser une image, de brosser un tableau qui malgré ses insuffisances est un reflet de la vie d'une partie de la société montbrisonnaise en cette première moitié du XVIII^{ème} siècle. Elle a pu mettre au jour et confirmer les ambitions qui agitèrent la classe des gens "de robe", à la veille de jouer un rôle de premier plan. Ce rôle ne devait cesser de croître jusqu'à devenir significatif et incontournable avec les décennies. Elle nous a aidé à comprendre les souhaits, les aspirations que cette catégorie sociale affirmera plus tard, pendant la période révolutionnaire, mais à quel prix !

Poème pour conclure

Souffrance plus que plaisir m'attache

Argent ne guérit point ma plaie

Sur les chaumes et les bruyères

Landes, fougères et genêts,

Pinèdes, prairies, noires sapinières

Que ma jeunesse a tant aimés...

Nostalgie... passe ton souffle

Indiscret, mordant, tenace,

Insoucieux de ma désertion...

Aux heures critiques de la Vie

Ecoute du félibre la voix :

"Auvergnat que la montagne

A vu s'éloigner un jour

Qu'en exil t'accompagne

L'espérance du retour..."

Table

Un procureur en cour de Forez dans la première moitié du XVIII^e siècle

1 - De l'Auvergne au Forez	
• A la limite de deux provinces	p. 3
• Echanges et contrebande	p. 5
• Des Auvergnats en Forez	p. 5
• Des notables	p. 5
2 - Les stratégies matrimoniales de Maître Benoît Fougerouse	
• Le mariage du procureur Fougerouse	p. 7
• Une belle alliance	p. 9
• Claude Fougerouse, père de Benoît Fougerouse	p. 9
3 - Maître Benoît Fougerouse ou la vie quotidienne d'un procureur de province	
• A la recherche de la vie quotidienne d'un procureur	p. 11
• Un inventaire après décès	p. 13
• La maison de ville de Benoît Fougerouse	p. 13
• Les pièces d'habitation et le mobilier	p. 15
• Les provisions ou comment échapper à la disette	p. 16
• Benoît Fougerouse, propriétaire	p. 16
• Bilan de la fortune de Benoît Fougerouse : "un bel actif"	p. 19
• La participation à la vie de la cité	p. 21
4 - L'inventaire de l'étude ou comment être procureur en cour de Forez	
• Le mobilier et la bibliothèque de l'étude	p. 21
• La clientèle auvergnate	p. 22
• La clientèle forézienne	p. 22
• Le volume des affaires traitées	p. 25
• Une réputation bien établie ou l'apogée d'une carrière	p. 27
• Le sort d'une succession	p. 27
5 - Destin d'une famille et d'un patrimoine	
• La gestion de Toussainte Fougerouse	p. 28
• La dispersion des biens	p. 29
• Les enfants de Benoît Fougerouse et de Toussainte Raysonnier	p. 29
• Le retour en Auvergne	p. 30
• Une ascension sociale à la fois réussie et interrompue	p. 30
• Tableau d'une classe sociale : "les gens de robe"	p. 31

Ce cahier est un numéro spécial, supplément au n°7 3-74 de *Village de Forez*

Village de Forez, bulletin d'histoire locale.

Siège social (abonnements) :

- Centre Social de Montbrison, rue Puy-du-Rozeil, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : André Guillot.

Comité de rédaction : Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 4^e trimestre 1998.

Impression : C.D.D.P., Saint-Etienne.